

Procédure d'insertion des directives anticipées dans son dossier

Il est désormais possible pour les patients d'inclure leurs directives anticipées dans MonDossierMedical.ch. Pour ce faire, il leur faut passer avec leurs directives anticipées et une pièce d'identité à la permanence MonDossierMedical.ch à l'entrée principale des HUG.

Des formulaires de directives anticipées vierges sont disponibles sur le site internet de la Croix-Rouge Suisse ainsi que sur le site de la FMH.

- Document des directives anticipées



ASSM Académie Suisse
des Sciences Médicales

Directives anticipées | Version détaillée

Etablies par	
Nom, prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>
Domicile	<input type="text"/>

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Croce Rossa Svizzera 

http://www.fmh.ch/fr/services/directives_anticipees.html
<http://directives-anticipees.redcross.ch/>

- Présentation d'une pièce d'identité
- Les directives anticipées sont alors insérées dans le dossier médical informatisé des HUG.
- Elles sont disponibles sur MonDossierMedical.ch dans la liste des documents médicaux sous "Données médicales"